

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 46 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

AVIS IMPORTANT

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DERN LÈVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Includes details about subscriptions and postal services.

L'acceptation du 1er numero qui suit un abonnement fluit est considerée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numero, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 12 octobre 1861.

Les bruits de la démission prochaine de M. Ricasoli et de l'entrée de M. Ratazzi aux affaires sont toujours en circulation à Turin. Mais tout porte à croire, néanmoins, que le cabinet ne subira aucune modification avant la convocation du Parlement italien.

Du côté de Naples, incertitudes et presque contradictions. Le télégraphe annonce la capture du chef Borgès et des siens; des correspondances particulières, que nous publions plus bas, semblent vouloir dire que le général Borgès n'a jamais débarqué en Calabre et que, par conséquent, il a été difficile de l'y faire prisonnier.

Le télégraphe nous apporte, par la voie de

Pétersbourg, une nouvelle grave. La mort de l'empereur de la Chine. Voici en quels termes, un des principaux organes de la presse parisienne, le Temps, apprécie les conséquences de cet événement :

Nous apprenons par la voie russe une nouvelle de Chine de la plus haute importance dans les circonstances actuelles. L'empereur Hien-foung vient de mourir dans son palais de Jéhol. Ce prince, le septième de la dynastie actuelle des Tsi tsing « la très pure », qui venait d'entrer dans sa trente-et-unième année, s'était toujours montré peu favorable au progrès et à la civilisation européenne.

Il ne fallut rien moins que les succès d'une insurrection formidable qui, maîtresse de Nan-king, menaçait déjà la résidence impériale, pour réveiller Hien-foung de l'état datonie dans lequel il était bientôt tombé. Les premiers qui lui offrirent de prendre en main la situation obtinrent d'un seul coup toutes les faveurs et la puissance.

Le traité de Pé-king ouvrant les portes de cette capitale à nos agents diplomatiques pour y résider en permanence, l'empereur tartare résolut de se soustraire aux plus graves conséquences du traité, abandonnant sa capitale pour se retirer dans son palais de Jéhol, dans la Mandchourie méridionale. Il paraissait décidé à s'y établir d'une manière permanente, afin d'éviter toute relation avec les Européens, lorsque la mort est venue le saisir au milieu des charmes de sa résidence.

Cet événement est de nature à favoriser considérablement le progrès de l'insurrection chinoise, qui compte en ce moment plus de cent mille hommes du côté de Chang-Hai, et cela d'autant plus, que la discorde règne entre les membres du cabinet de Pékin, qui sont appelés à prendre en main la situation.

Nous ignorons encore quel a été le successeur désigné par l'empereur Hien-foung. A. Neftzer.

Des ordres viennent d'être donnés par le Ministre de la marine pour l'armement dans nos

principaux ports des navires de guerre destinés à l'expédition du Mexique.

Voici, d'après le Moniteur de la flotte, la composition définitive de l'escadre destinée à opérer au Mexique :

La frégate à vapeur la Guerrière, en armement à Brest, commandée par M. Roze, capitaine de vaisseau.
La frégate à vapeur l'Astree, en armement à Lorient, commandée par M. Duval, capitaine de vaisseau.
La frégate à vapeur l'Ardeur, en armement à Brest, commandée par M. Gizolme, capitaine de vaisseau.
La corvette à vapeur le Berthollet, en armement à Rochefort, commandé par M. Jonquière, capitaine de frégate.

L'Angleterre appelée dans cette circonstance à joindre ses armes aux nôtres, ne peut se défendre de cette défiance pour ainsi dire instinctive qui lui est habituelle. Tout récemment encore sa jalousie a éclaté contre la France, à propos du voyage du roi Guillaume. Les journaux anglais ont donné le triste spectacle de la violence la plus passionnée. Mais leurs attaques injustes et leurs récriminations amères n'ont trouvé d'écho nulle part et ont, partout, soulevé une juste indignation. Lord Russel laisse encore percer le bout de l'oreille dans sa réponse à un mémoire du commerce anglais sur l'état déplorable des affaires au Mexique. Le noble lord reconnaît bien au gouvernement de la Reine le droit d'exiger la sûreté des personnes et des biens des sujets anglais; mais là doivent se borner ses prétentions. Le gouvernement intérieur du Mexique ne doit pas le regarder. Cette déclaration doit rassurer l'Espagne, qui, à son tour, voyait d'un assez mauvais œil l'intervention de l'Angleterre au Mexique. L'expédition organisée contre Juarez ne cache ni espérances, ni desirs secrets, de

la part des puissances qui la dirigent; elle n'a et ne doit avoir qu'un but, la sûreté des nationaux.

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Madrid, 9 octobre.
Aujourd'hui doivent commencer les conférences entre Muley-Abbas et le ministre des affaires étrangères. Le prince marocain a reçu le corps diplomatique. Le projet d'organisation de St.-Domingue a été envoyé aux Antilles.

Pesth, le 9 octobre.
La majorité des membres du gouvernement transylvanien est décidée à ne pas publier l'édit de convocation de la Diète, les lois lui donnant le droit de protester contre toutes demandes illégales, et une Diète distincte étant en contradiction avec l'union de la Hongrie proclamée en 1848.

Rome, 10 octobre.
Le duc de Grammont a été nommé grand-croix de l'ordre de Pie. Il est parti aujourd'hui pour la France. Les ambassadeurs de Siam sont partis. Le 29e et le 69e régiment d'infanterie française sont arrivés; le 25e et le 40e ont quitté Rome.

Turin, 9 octobre.
Naples, 8. — Ordre a été donné d'envelopper la bande de Cipriani sur la montagne de Nola. L'emprunt italien a été négocié à 70.75.

Turin, 10 octobre.
L'Opinione répond à la Correspondancia qui a prétendu que le gouvernement espagnol ne se serait décidé à remettre les archives des consuls napolitains au gouvernement italien que sur le consentement de François II, et elle dit qu'elle ne saurait accepter une explication qui exclurait la médiation de la France.

M. de Thouvenel aurait en effet déclaré à M. Mons, ajoute l'Opinione, que si l'Espagne n'acceptait pas

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 12 octobre 1861.

CAPELUCHE

On le Bourreau de Paris sous Charles VI.

ROMAN HISTORIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

V. (Suite.)

L'ARRÊT DU PARLEMENT.

— Mes tes réflexions, — continua le duc, — n'ont pas dû ressembler aux miennes.

Un sourire ironique plissa les lèvres de Capeluche.

— Voyons, Capeluche, — reprit Jean-sans-Peur, avec un accent doux et caressant, — les murs et l'affreuse solitude de ce cachot n'ont-ils pas fait descendre le remords et le repentir dans ton cœur?

— Le duc de Bourgogne! Jean-sans-Peur, parler de remords et de repentir! oh! vous voulez sans doute railler, Monseigneur?

Le Bourguignon fronça ses noirs sourcils; mais réprimant ce symptôme de colère!

— Tiens, Capeluche, ajouta-t-il d'un air hypocrite, — je suis las de cette vie inquiète et agitée... J'ai soif de calme et de repos...

— Oh! Monseigneur, quand on s'appelle Jean-sans-Peur, on ne peut espérer ni calme, ni repos... Entre vous et cette paix que vous souhaitez se dresseront toujours les victimes que votre ambition a

frappées... le sang est immortel... ses taches ne s'effacent jamais...

— Misérable! — murmura le duc de Bourgogne entre ses dents.

— Encore un piège qu'il me tend! tenons-nous sur nos gardes! — se dit Capeluche.

Le duc de Bourgogne fit quelques pas dans l'étroit cachot, puis s'arrêtant de nouveau devant le prisonnier;

— Capeluche, — lui dit-il d'une voix ferme et résolue, — je n'aime, tu le sais, ni les ruses, ni les détours... Quand je me suis fixé un but, j'y marche droit et brise tous les obstacles... Voici le but que je me propose en venant te voir à cette heure suprême... Un fil te retient encore à la vie, je puis le trancher... Tout dépend de toi!

— Mais comment! — demanda tranquillement Capeluche.

— Un jour n'oubliai-je pas, rue Barbette, un billet que m'écrivait la reine?

— Je devine maintenant!... — pensa en lui-même le bourreau. — En effet, Monseigneur, vous l'oubliâtes, — dit-il plus haut.

— Et qu'est devenu ce billet, Capeluche? — ajouta Jean-sans-Peur avec une légère hésitation.

— Il est en sûreté, Monseigneur, — répartit froidement le bourreau.

Le duc lui lança un regard oblique.

— Il me faut ce billet... je te donne la vie en échange.

— Vous tenez donc bien à cette lettre, Monseigneur? — Assez pour te la redemander.

— Je la gardai cependant précieusement comme un souvenir de vous.

— Tu railles, Pâques-Dieu, ami bourreau!

— Et vous, Monseigneur, vous ne raillez point, n'est-ce pas? Oh! que vous voudriez avoir dans vos mains cette fatale lettre qui, d'un moment à l'autre, peut devenir une arme terrible contre vous! Ah! ah! vous si fier, si hautain vous suppliez! Mais que dirait-on si on voyait en ce moment l'orgueilleux Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, demander une grâce à Capeluche, le bourreau!!! Y pensez-vous bien, Monseigneur! — oh! fi donc, vous si haut et si vaillant prince! — répliqua Capeluche avec un sourire moqueur.

— Jean-sans-Peur frémissait de rage; cependant il se contint.

— Allons, Capeluche, cette lettre et ta vie en échange.

— Jamais, Monseigneur.

— Mais au moins dis-moi où elle est?

— Elle est ici, Jean-sans-Peur... — répondit avec fermeté Capeluche, appuyant sa main sur sa poitrine.

— Ah! je comprends maintenant, Monseigneur, ce généreux repentir que vous exprimez si sincèrement tout à l'heure! je comprends ce dégoût et cette lassitude d'une vie qu'une pareille lettre peut cruellement troubler... car les temps sont bien changés, duc de Bourgogne... cette puissance dont tu étais si fier, n'est plus aujourd'hui que songe et fumée... tu ressembles au soleil qui le soir va s'éteignant... tu crains à ton tour... et deviens prudent.

Les yeux du duc de Bourgogne étincelèrent d'un

feu sombre... un sourire rapide et cruel passa et s'éteignit sur ses lèvres.

— La lettre, Capeluche, et tu vivras... — redemanda-t-il avec une voix où vibrât déjà la colère.

— Ma grâce signée du roi?

— Tu l'auras demain...

— Il sera trop tard...

— La lettre!... la lettre!... Capeluche!... — cria Jean-sans-Peur d'une voix menaçante et torturant le manche de son poignard.

— Ma grâce... — répondit courageusement Capeluche.

Le duc, l'écume à la bouche, les yeux affreusement dilatés dans leur orbite sanglant, s'avança contre lui le poignard levé.

— Arrière, Monseigneur... arrière lâche assassin du duc d'Orléans! — cria d'une voix tonnante Capeluche qui venait de s'armer de son pot de grès. Arrière Jean-sans-Peur, ou je te brise le crâne!...

Une petite lampe que le géolier avait laissée éclairer le cachot de sa lumière douteuse.

Le duc la poussant du pied l'éteignit, et, se précipitant sur le bourreau, enfonça son poignard dans le bras qui tenait la cruche.

Capeluche poussa un cri terrible et laissa tomber le pot qui se brisa en éclats.

A ce bruit le géolier accourut.

Mais plus fort et plus vigoureux que le bourreau, le duc l'avait terrassé, et son poignard aigu fouillait déjà le pourpoint du malheureux.

— Je te trompais... duc... — disait ce dernier

la proposition française, il pourrait s'en suivre une interruption des relations diplomatiques entre la France et l'Espagne.

Turin, 9 octobre.

Le roi Victor-Emmanuel est revenu à Turin.

On mande de Naples que Borgès a été pris, jugé et fusillé, et que plusieurs de ses hommes ont été emprisonnés.

L'entrée de M. Rattazi au ministère est considérée comme probable.

Le bruit a couru que Garibaldi aurait quitté Caprera pour une destination inconnue; mais cette nouvelle n'est pas confirmée.

St.-Petersbourg, 7 octobre.

Les nouvelles de Pékin annoncent la mort de l'Empereur de la Chine.

LE ROI DE PRUSSE A COMPIÈGNE.

Leurs Majestés l'Empereur et le roi de Prusse, accompagnés seulement de quelques invités, se sont rendus lundi matin, à neuf heures, dans le parc privé pour y chasser à tir. Le roi et l'Empereur se sont placés dans le rayon central des tirés, et quelques personnages ont chassé dans les autres rayons. Le temps était admirable, mais la chaleur excessive, et, à midi et demi, la chasse a été coupée, sans qu'on allât jusqu'au bout des tirés. Dans cette courte chasse, 475 pièces ont été tuées, dont 29 chevreuils.

Il y a eu ensuite au château un déjeuner de 73 couverts.

A deux heures, Leurs Majestés sont parties pour faire une promenade en forêt. Le roi, l'Empereur, l'Impératrice et quelques grands dignitaires ont pris place dans un vaste char-à-banc. Les invités suivaient dans des voitures de la cour qui toutes étaient menées par la poste impériale.

Après avoir passé au rond Royal, aux carrefours Royal et Victoire, avoir traversé la route des Beaux-Monts, on est arrivé au vivier. Frère-Robert pour se rendre de là aux étangs de Saint-Pierre, et sans s'arrêter aux ruines du vieux monastère, le cortège a continué de marcher à travers la forêt jusqu'à Pierrefonds.

Les voitures sont montées au château, et là Leurs Majestés sont descendues pour visiter cet antique souvenir des temps féodaux. M. Viollet-Leduc, chargé de restaurer le vieux donjon, était présent; il a accompagné l'Empereur et le roi qui ont visité les travaux dans tous leurs détails. La musique des guides exécutait de délicieux morceaux pendant toute cette visite. L'Impératrice, dans cette promenade, portait un délicieux costume de campagne de l'époque Louis XV; pour gravir les ruines, Sa Majesté s'aidait d'une légère canne à pomme d'or. Après être restée près d'une heure à visiter le château et y avoir pris quelques rafraichissements, la cour est remontée en voiture pour retourner à Compiègne. On a fait le tour extérieur du château et l'on est revenu en suivant en forêt la route de Pierrefonds à Compiègne. Il était près de sept heures lorsque le cortège est arrivé de cette longue promenade. A tous les carrefours de la forêt, la foule était nombreuse, en équipage, à cheval et à pied. Partout Leurs Majestés ont été accueillies avec les marques de la plus vive sympathie.

Il y a eu un grand dîner de quatre-vingts couverts. Le soir, il y a eu spectacle au théâtre du château. La salle était splendidement éclairée, et les invités, excepté les officiers et les fonctionnaires publics qui, seuls, occupaient le parquet, étaient en frac et cravate

d'une voix étouffée. — Je n'ai plus cette lettre... Mais demain une main fidèle la remettra au roi. — Silence, misérable! — murmura Jean-sans-Peur posant sa main sur les lèvres de Capeluche et se tournant du côté du géolier surpris de cette scène. Cet homme est fou! — lui dit-il froidement. Il se releva alors, et mettant quelques pièces d'or dans la main du géolier, il quitta avec lui le cachot de Capeluche.

La blessure de Capeluche était légère, les chairs avaient été à peine effleurées; à l'aide d'un mouchoir il banda facilement la plaie.

« Allons, — se dit-il après ce pansement improvisé, — peut-être un jour serai-je vengé... David remettra ma lettre au roi... Alors malheur à toi, lâche Jean-sans-Peur! »

Minuit tinta en ce moment au beffroi de la Bastille, la voix de bronze de l'airain ébranlé en répéta lentement les douze coups.

Au dehors le ciel était noir, la bise soufflait plaintive et glaciale et les longs et mystérieux corridors de la Bastille se remplissaient d'une lugubre harmonie.

« Maintenant, pensons à l'éternité! — dit Capeluche s'asseyant sur son lit de paille. »

XIV.

LA VENGEANCE DU PAGE DE BOURGOGNE.

Midi vient de sonner à la tour du beffroi du Palais de Justice; un brillant soleil de janvier dardait ses rayons sur les toits anguleux des maisons dont les ardoises miroitaient et resplendissaient comme de gigantesques écailles. Une foule immense et agitée se heur-

te. Les dames, en toilette de bal, ornaient le devant des loges et formaient comme une guirlande de fleurs.

La loge impériale, en amphithéâtre, tient tout le fond de la salle. Sur le devant, des fauteuils avaient été disposés pour Leurs Majestés.

Avant l'arrivée des souverains, les dignitaires et les invités de Leurs Majestés avaient pris place dans cette loge.

En voici la liste que nous croyons exacte: M^{mes} la princesse d'Essling, l'amirale Bruat, duchesse de Cambacères, duchesse de Magenta, comtesse Walewska, comtesse de Persigny, M^{me} Thouvenel, M^{me} Fleury, M^{me} Rollin, comtesse de Montebello, marquise de Conéglano, baronne de Tascher de la Pagerie, comtesse de Lourmel, M^{me} de Sauley, comtesse de La Bédoyère, baronne de Bourgoing, marquise de Gallifet, comtesse de Clermont-Tonnerre, baronne A. de Rothschild.

MM. le maréchal Vaillant, le duc de Bassano, le duc de Cambacères, le maréchal Magnan, le maréchal duc de Magenta, le comte Walewski, Thouvenel, comte de Persigny, le prince de Latour-d'Auvergne, le prince Henri VIII Reuss, le général Rollin, le général Fleury, le comte Bacciochi, le général Frossard, le général de Montebello, marquis de Conéglano, baron de Pierres, baron Tascher de la Pagerie, baron A. de Rothschild.

Toute la suite de S. M. le roi de Prusse avait pris place dans la loge impériale, ainsi que les personnes désignées par l'Empereur comme attachées à la personne de S. M. le roi de Prusse pendant son séjour en France.

A neuf heures, le maître des cérémonies a annoncé Leurs Majestés, et toute l'assemblée s'est levée. Le roi de Prusse donnait le bras à l'Impératrice et l'Empereur à la princesse Joachim Murat. L'Impératrice s'étant assise, le roi de Prusse a occupé le fauteuil de droite, puis l'Empereur, et ensuite la princesse Murat. A la gauche de l'Impératrice étaient le prince Joachim Murat, et après lui la princesse Anna Murat. L'Impératrice portait une robe blanche avec corsage bleu. Sa Majesté n'avait pour tout ornement de tête qu'une aigrette de diamants.

L'Empereur portait le grand cordon de l'Aigle-Noir, et le roi celui de la Légion-d'Honneur.

L'orchestre, composé de la musique des guides, a fait entendre la Marche aux flambeaux, de Meyerbeer, à l'entrée de Leurs Majestés.

Les acteurs de la Comédie-Française ont, comme on l'avait annoncé, joué le Bourgeois et les Jeux de l'Amour et du Hasard. Les rôles principaux ont été remplis par MM. Bressant, Delaunay, Régnier, M^{mes} Plessis et Augustine Brohan. Leurs Majestés ont donné plusieurs fois le signal des applaudissements.

Lorsque le rideau s'est baissé sur le dernier acte de la pièce de Marivaux qui terminait le spectacle. Leurs Majestés se sont retirées; bientôt après, elles ont fait appeler les comédiens, encore en costume, et leur ont adressé des compliments bien mérités sur la perfection de leur jeu.

Il était minuit lorsque le spectacle a fini.

Le roi de Prusse est parti de Compiègne pour Bruxelles, mardi, à midi et demi. L'Empereur l'a accompagné jusqu'à la gare. Au dernier moment, le roi de Prusse a dit à l'Empereur: « Embrassez pour moi votre fils. »

On a remarqué que les officiers de la suite du roi de Prusse, en adressant leurs adieux à l'Empereur, avaient baissé la main de Sa Majesté.

Boniface-Demaret. (Constitutionnel.)

et se presse sur la place de Grève et courbe et replie ses anneaux vivants, semblables aux épis d'une plaine sur lesquels passe, en frémissant, le souffle du vent.

Par moments, il s'élève du sein de cette multitude un murmure pareil à celui d'une mer en furie. Toutes les têtes s'inclinent curieuses dans la direction de la Bastille.

Au centre de la place s'élève un échafaud reconstruit de sombres draperies; à ses pieds veillent des soldats qui se promènent d'un pas grave et cadencé. Sur la plate-forme, se tient immobile et silencieux un homme entièrement vêtu de rouge, et le visage caché par un masque noir. Il s'appuie sur le manche d'une longue hache qui est à ses côtés.

— Ah ça, maître Jérôme, — dit à son voisin un de ces curieux entassés sur la place, — il est midi sonné et rien n'arrive encore.

— Patience, patience, maître Gaspard!... le trajet est long de la Bastille en Grève... et quand on marche à la mort, les jambes ne sont pas trop agiles...

— Maître Jérôme, n'est-ce pas une chose vraiment bizarre que de voir le bourreau monter sur ce même échafaud, où tant de têtes sont tombées sous le fer de sa hache! — répliqua Gaspard sans répondre à la réflexion de son interlocuteur.

— Vous avez raison... Et connaissez-vous l'homme qui remplit aujourd'hui l'office de bourreau?

— Non, maître Jérôme... et sans doute il a des raisons pour chercher à ne pas être connu, car il cache soigneusement son visage.

— En effet, maître Gaspard, ce masque est assez singulier.

« La visite du roi de Prusse qui a donné lieu à de si nombreux commentaires, ne peut qu'exercer une heureuse influence sur les relations des deux gouvernements, et tout fait présumer qu'elle a laissé dans l'esprit des deux souverains une impression également favorable. Le roi a voulu donner un témoignage des sentiments dont il était animé, en remettant lui-même, avant son départ de Compiègne, aux ministres de l'Empereur qui s'y trouvaient, aux grands officiers de la Couronne, et au service de Leurs Majestés, trois grands cordons de l'Aigle-Noir, plusieurs cordons plaques et croix de commandeur de l'Aigle Rouge.

L'Empereur, de son côté, a décoré de son ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, suivant leur grade, les officiers et les fonctionnaires civils qui accompagnaient le Roi.

Nous lisons, en outre, dans la feuille officielle, sous la rubrique de Munich, 7 octobre:

« Il se dit oiseux de s'arrêter à toutes les suppositions auxquelles donne lieu l'entrevue de Compiègne; ce ne sont que des bourdonnements sans valeur et sans portée. Tous les gens habitués à observer et à réfléchir ne sauraient envisager cet événement que sous un point de vue essentiellement favorable au maintien de la paix. Sans chercher des secrets politiques dans ce qui le plus souvent il n'y en a pas, on doit cependant reconnaître que le seul fait de la présence de Guillaume I^{er} en France est un témoignage de bons rapports existant entre les deux couronnes. L'amitié des Souverains constate, sanctionne l'entente cordiale des nations. C'est de là un résultat immense que l'affaiblissement de ces défiances qui gênent, entravent les relations de deux grands peuples, faits pour s'estimer, et cherchant chaque jour à se rapprocher d'une façon plus intime par le commerce, l'industrie, les arts et les sciences. Napoléon III et Guillaume I^{er}, en se rencontrant dans les circonstances actuelles, fournissent au monde une nouvelle preuve de leurs mutuelles sympathies et de leur désir de réunir leurs efforts pour affermir cette paix que l'Europe réclame et qui seule peut lui garantir les bienfaits d'une longue et croissante prospérité. C'est là ce qu'il faut chercher dans la conférence de Compiègne. »

Pour extrait: A. LAYOU.

Revue des Journaux.

Le Journal des Débats croirait faire injure à la France et à son gouvernement en les défendant contre les injurieuses diatribes que le Times a publiées à l'occasion de l'entrevue de Compiègne.

« On répond aux griefs sérieux et sérieusement articulés, dit M. Allouy; on ne répond pas à l'outrage et à l'insulte; on n'y répond que par le mépris et par le silence. »

Le Constitutionnel, quoique ne partageant pas certaines idées, émises sur le principe des nationalités, dans une circulaire de l'évêque de Kulm à son clergé, à propos des événements politiques de l'Europe, se plaît à citer les sages recommandations du vénérable prélat aux prêtres de son diocèse: « Ne profanez pas l'autel et la chaire, en les changeant en arènes des

passions politiques; mais dans la pureté du cœur, glorifiez le Seigneur qui sait tout, qui sonde tout, aux yeux duquel rien ne reste caché, et devant le tribunal duquel vous aurez un jour à rendre un compte sévère. »

Nous lisons dans le Siècle: « Une correspondance de Paris, adressée au Journal d'Ille-et-Vilaine assure que M. de Kersausie prend du service aux États-Unis d'Amérique, où il doit avoir un commandement important dans l'armée fédérale. »

« Nous croyons savoir que la première partie de la nouvelle est vraie. M. de Kersausie a bien l'intention d'aller offrir son épée et sa vieille expérience militaire à la cause de la liberté contre l'esclavage, mais il fera le voyage d'Amérique à ses frais et risques, et il n'a pris d'avance aucun engagement. »

Le Pays, après avoir rappelé que le respect professé par une puissance, pour la liberté des peuples, ne peut aller jusqu'à l'abandon de ses nationaux, constate que les engagements pris par le Mexique envers la France, représentent généralement des indemnités qui sont dues pour des fortunes injustement détruites, pour des chefs de famille assassinés. Ce sont des dettes sacrées dont, sous aucun prétexte, le Mexique ne saurait s'affranchir. Toutefois, ce journal espère que la seule présence de nos forces navales suffira pour obtenir le paiement de ces dettes.

L'Union ne publie plus de bulletins annonçant de nouvelles victoires des Bourbonnais dans les provinces napolitaines, et se borne à contester la véridicité de la dépêche annonçant le prise et la mort de Borgès...

La commission, chargée d'examiner les concours des instituteurs, s'est prononcée dans ses conclusions pour la création, dans chaque département d'une société de secours mutuels entre les instituteurs. La Presse insiste sur l'utilité de cette institution qui existe déjà dans plusieurs départements:

« Unis par les mêmes travaux, partageant tous un dur et honorable labeur, agissant sous une impulsion commune, les institutrices et les instituteurs du peuple doivent, écrit M. J. Mahias, dans chaque département ou dans chaque arrondissement, former une véritable famille où chacun d'eux puisse trouver les soulagements que donnent la confraternité et l'association. »

Pour extrait: A. LAYOU.

Chronique locale.

Par décret du 3 octobre courant, M. Soullard est nommé suppléant au juge de paix, à St-Céré.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES. — Lettres de et pour les armées à l'étranger. — Les lettres de l'Empire pour les armées françaises, à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à direction, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français. Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaires français, à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées. Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination de l'étranger et des armées à l'extérieur de l'Empire.

« Qui eût pu prévoir, maître Jérôme, il y a six mois, ce qui arrive aujourd'hui!!! Ce Capeluche si riche, si puissant, et qui va mourir dans quelques instants, comme le dernier des misérables, abandonné par celui qui avait fait sa fortune. »

« Et c'est précisément son protecteur, maître Gaspard, qui l'a perdu; car vous le savez, c'est le duc de Bourgogne lui-même qui a demandé et obtenu son arrêt de mort des juges du Châtelet! »

« Et de quoi l'accuse-t-on, maître Jérôme? — C'est un secret... On parle vaguement de conspirations contre le roi... d'intrigues avec les Anglais. — Savez-vous maintenant une chose? — dit Jérôme s'approchant mystérieusement de l'oreille de Gaspard.

« En vérité, non... — Et bien, ce matin, à son lever, on a remis au roi une lettre à la lecture de laquelle Sa Majesté a singulièrement froncé le sourcil. — Bah! maître Jérôme! — Et monseigneur Jean-sans-Peur étant, quelques moments après, venu présenter ses hommages à Sa Majesté, le roi Charles VI l'a reçu très-froidement, à la grande surprise des courtisans. — Et d'où tenez-vous ces curieux détails, maître Jérôme? — D'un page de mes amis... »

La conversation de ces deux honnêtes bourgeois de Paris, l'un maître tanneur, l'autre maître tisserand, fut interrompue en cet endroit par le redoublement des murmures de la multitude.

Au même instant, déboucha par la place un cortège de soldats dont les halberdes et les pertuisanes étincelèrent aux rayons du soleil.

Au milieu de ces soldats marchait un homme de haute taille. Le cou et la tête nus, les deux mains liées derrière le dos. C'était le condamné, c'était Capeluche, l'ancien bourreau de Paris.

Sa figure légèrement pâlie, mais en apparence calme et impassible, ne trahissait ni crainte ni émotion. Un tressaillement nerveux et involontaire l'agita seulement une seconde, quand il aperçut l'échafaud. Mais cette impression fut courte et rapide. Il gravit d'un pas ferme et assuré les degrés qui conduisaient à la plate-forme, refusant l'aide des valets qui s'étaient approchés pour le soutenir...

A la même heure, le roi Charles VI mandait auprès de lui un de ses ministres.

« Hé bien, messire de Latre, que pensez-vous de l'étrange révélation qui nous a été faite tout à l'heure? — Je pense, sire, qu'il faut immédiatement subvenir à l'exécution. — Est-il encore temps? — Sire, la douzième heure a sonné... il est déjà peut-être trop tard... et Capeluche seul pourrait, cependant nous expliquer l'énigme de cette lettre que tout à l'heure on a remise à Votre Majesté; ne laissons pas emporter ce secret dans la tombe. — Allons, je signe... »

Et le roi apposa sa signature au bas d'un parchemin que lui avait présenté le sire Eustache de Latre.

Le ministre frappa sur un timbre.

JULES C. DU VERGER

(La suite au prochain numéro.)

Lettres pour les colonies et l'étranger. La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste. ils se trouvent aussi dans l'Annuaire des postes.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire aux guichets des bureaux et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Saint-Germain, 8 octobre 1861.

Monsieur le Rédacteur, Convaincu que tout ce qui est de nature à intéresser vos lecteurs et utile à l'humanité trouve accès dans les colonnes de votre Journal, je vous prie de vouloir bien y insérer l'article suivant, que j'ai l'honneur de vous transmettre. Recevez, etc. Bonin, médecin.

Heureux effets du Chloroforme.

Les convulsions sont une des plus terribles maladies qui déciment l'enfance. C'est un fait démontré par la statistique et par l'expérience elle-même qu'un grand nombre d'enfants sont, chaque année, ravés prématurément à la vie par les affections convulsives. Malheureusement, tant à cause de la tendresse de l'âge que de l'absence de données étiologiques suffisantes, l'homme de l'art est le plus souvent impuissant à conjurer la violence du mal.

Naguère encore, nous nous trouvions à côté du berceau d'une enfant de deux mois prise subitement de mouvements convulsifs. On n'avait pu constater d'autre symptôme avant-coureur qu'une sueur insolite reconnue au réveil de cette enfant. Tout à coup secousse et extension violente et alternative des membres, soubresauts de tout le corps, mouvements désordonnés, roulement des yeux dans leur orbite, respiration suspicieuse, entrecoupée, gémissements étouffés, tels furent les effrayants symptômes observés pendant quarante heures, à partir du moment de l'attaque, et presque sans interruption. Tel fut le triste et navrant spectacle d'une frêle créature se débattant pour ainsi dire dans les étreintes de la mort. Tous les assistants en étaient profondément émus; ils s'apitoyaient sur le sort fatal de cette jeune existence. Inutile de dire que les mille petits moyens indiqués par la science avaient été successivement employés, mais en vain. Nous n'avions plus d'espoir, et cette frêle organisation allait succomber lorsque nous vint l'heureuse idée d'essayer du chloroforme, précieux agent dont la thérapeutique se trouve enrichie depuis plusieurs années. Un flacon de chloroforme fut tenu environ dix minutes sous les narines de l'enfant. Malgré la violence des secousses, il s'effectua plusieurs inhalations parfois interrompues et, au bout de ce laps de temps, au grand étonnement de tous, les membres de l'enfant s'affaiblèrent, et un repos si nécessaire et si longtemps attendu succéda à tous les désordres. Il ne se manifesta plus que quelques rare et insignifiants soubresauts, et encore était-il déterminé par le bruit qu'on faisait de temps en temps dans l'appartement.

Nous avons la conviction intime que, sans cette expérience que nul, croyons-nous, n'avait encore osé tenter sur un âge si tendre, cette enfant aurait infailliblement succombé. Elle doit son salut à des inhalations chloroformiques dont je conseille, à tous mes confrères, l'usage en pareille circonstance, spécialement lorsque les convulsions seront reconnues idiopathiques. Bonin, médecin.

Sur cent fusils de chasse qui éclatent, quatre-vingt-quinze fois le canon gauche est le siège de l'accident. Pourquoi? La fabrication est la même, les épreuves supportées avant la mise en vente de l'arme identiques. En général les chasseurs s'appliquent à charger les deux côtés, etc. Il doit cependant y avoir une raison de la plus grande fréquence de l'éclatement à gauche qu'à droite. Une fois le chasseur en campagne, que se passe-t-il? Une pièce de gibier se présente, un coup de fusil part, c'est le coup droit. Si le gibier est abattu, le chasseur recharge le canon droit et se remet en quête. Si le gibier n'a pas été atteint, il est hors de la portée et la manœuvre du chasseur est la même. En un mot, le coup gauche est une réserve dont on ne se sert qu'à la dernière nécessité. Il semble, au premier abord, que ce moindre travail devrait rendre plus rares les accidents du côté gauche; il produit, en réalité, un effet tout contraire. Supposons que le coup droit parte vingt fois avant le coup gauche, les secousses des détonations successives, ébranlant chaque fois la charge, finiront par éloigner la

bourre de la poudre, et par laisser entre elles un intervalle notable; le coup gauche est tiré alors, le canon détraqué. Que faut-il faire pour prévenir cet accident, presque toujours suivi de mutilations terribles? Rien de plus simple: il faut, toutes les fois qu'on charge le coup droit, laisser tomber la bague dans le canon gauche, de façon à rétablir le contact entre la bourre et le plomb. Cela est tellement simple, tellement facile et se comprend si bien, qu'il suffit, nous l'espérons, de signaler la chose aux chasseurs pour qu'elle soit immédiatement mise en pratique.

On nous écrit de Montecq: Un suicide vient de s'accomplir à Belmont, dans les circonstances suivantes: Le sieur B. âgé de 29 ans seulement et habitant cette commune, passait dans le pays, pour jouir d'une grande aisance. Mais le séjour de Belmont ne lui plaisait pas, et il avait déjà exprimé l'intention de le quitter. Depuis quelques jours il paraissait en proie à une sombre mélancolie. Mardi dernier, il laissa sa mère et son père partir pour aller aux champs, et il resta seul. Quelques instants après une détonation se fit entendre, et les voisins accoururent. Le sieur B. gisait sur le sol, la tête droite fracassée. Il s'était tué avec un fusil de chasse dont il avait fait partir la détente avec le pied. Cette mort a produit à Belmont une profonde sensation.

Pendant la journée de jeudi dernier, le vent du midi a soufflé, à Cahors, avec une violence nouvelle. A l'entrée de la nuit, il a augmenté de force; enfin vers dix heures, il soufflait en tempête. Plusieurs accidents, heureusement sans importance, en sont résultés. La toiture de la halle provisoire établie sur le cours Fenelon a été grandement endommagée. Dans la ville, un grand nombre de carreaux de fenêtres ont été brisés; d'énormes branches d'arbres touchaient les routes. Nous n'avons entendu parler d'aucun accident sérieux.

On nous écrit de Montcabrier: Le 10 de ce mois, le sieur Lacazes, propriétaire-cultivateur, était monté sur un châtaignier pour en abattre les fruits, lorsqu'il se trouva, à coup de branche sur laquelle il se trouvait assis, le vent se retentir à une autre branche, mais il perd l'équilibre et tombe. La mort a été instantanée.

On nous écrit de Tauriac: Le 6 octobre, vers cinq heures du soir, le petit village de Chapou a été le théâtre d'un violent incendie.

Une maison, un hangar et trois granges ont été la proie des flammes.

Le feu s'est d'abord déclaré dans la grange du sieur Jean-François Lamothe, et il est successivement communiqué à la maison et à la grange de la nommée Augustine Tillet, à celles du sieur Jean Delmas et du sieur Raymond Donillas et, enfin, au hangar dudit Donillas.

Le manque d'eau a rendu tout secours impossible. La perte causée par ce sinistre est évaluée à 8,000 fr.

TRAITEMENT DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

MM. les Notaires qui auraient besoin de formules de certificats de vie, peuvent se les procurer dans les bureaux de la Recette générale.

Par arrêté préfectoral en date du 12 de ce mois, M. Andrieu (Victor-Antoine), actuellement surnuméraire du service actif dans la Haute-Vienne, est nommé surnuméraire des contributions indirectes dans le département de Lot, en remplacement de M. Mazet, appelé à Soissons, en qualité de commis de 3^e classe.

Pour la Chronique locale: LAYTOU.

Départements.

Tarn-et-Garonne. — FOIRE DE MONTAUBAN. Le Maire de Montauban a l'honneur d'informar le public que, conformément aux usages établis, la foire dite de St-Géraud, qui a lieu ordinairement le 13 octobre, est renvoyée, à cause du dimanche, au lundi 14 du courant; elle se tiendra aux lieux indiqués par le règlement.

— FOIRE DE MONTECH. — La foire de Montech qui se tient ordinairement le 14 octobre

aura lieu cette année le lendemain 15, à cause de la foire de Montauban. Un espace suffisant sera réservé, comme par passé, pour le marché aux chiens, qui a lieu ce même jour. Courrier de Tarn-et-Garonne.

Tarn. — Le marché-foire du 1^{er} samedi du mois, 5 octobre, a été très important. La place aux grains était couverte de charrettes et le blé sur marché s'élevait à près de 2,800 hect; une partie est restée invendue. Les prix ont varié, suivant qualité, de 24 à 30 fr.; le prix moyen reste fixé par la mercuriale officielle à 27 fr. 31 c., en baisse de 1 fr. 79 c. sur les prix du marché précédent. (Journal du Tarn).

Haute-Garonne. — Jeudi soir, un accident grave est survenu à Montréjeau. Au moment où la voiture chargée du service entre Bagnères-de-Bigorre et Saint-Gaudens commençait à descendre la côte qu'on rencontre au dessous de la ville, les chevaux ont été entraînés par le poids et la voiture a versé. Plusieurs voyageurs parmi les quels on signale M. Castaing, juge au tribunal de Bagnères, ont été contusionnés dans la chute. Mais la blessure la plus fâcheuse a été reçue par M. D..., teinturier à Miramont. Il a eu l'oreille externe enlevée par un éclat de verre aussi radicalisant qu'elle aurait pu l'être par un rasoir. Conduit aussitôt chez M. le docteur Cazaugrand, il a été pansé et a pu arriver à Saint-Gaudens avec les autres voyageurs, dans une voiture prise à Montréjeau, celle qui venait de verser étant hors d'état de continuer la route. (Journal de St-Gaudens).

Lot-et-Garonne. — De tous les sinistres qui ont désolé notre département, aucun, par l'étendue du désastre, n'est comparable à celui dont la ville de Casteljaloux a été le théâtre dans la nuit du 5 au 6 octobre.

A dix heures et demie, le feu a tout à coup éclaté au faubourg de La Carraque, dans la maison des époux Laffagne, chiffonniers. A peine ces malheureux venaient de se coucher ou-ils en le temps se s'échapper. En un instant tout était la proie des flammes et l'incendie gagnant les chantiers de bois amoncelés aux environs devoit à 16 maisons habitées en général par la population la plus pauvre de la ville. Tous les secours ont été impuissants. Ce n'est qu'en démolissant quatre maisons aux extrémités de l'énorme quadrilatère attaqué par le feu qu'on a pu s'en rendre maître, vingt-sept ménages sont réduits par là à la misère; la moitié sont sans pain et attendent de la charité publique les moyens d'échapper aux premières atteintes de la famine. Une souscription a été ouverte immédiatement. M. le Préfet, M. le Sous-Préfet de Nérac et M. le Procureur impérial, accourus sur les lieux à la première nouvelle du désastre, M. le maire de Casteljaloux et les membres du conseil municipal se sont inscrits en tête de la liste. Nous ne tarderons pas à ouvrir dans nos bureaux une souscription qui, nous en sommes sûrs, trouvera de l'écho chez tous les cœurs généreux.

Il ne nous est pas permis de faire connaître les résultats de l'information ouverte par la justice en plein il grant delit. Nous aimerions cependant à penser qu'il n'y a dans l'incendie du faubourg de la Carraque qu'un effroyable malheur, si le 8, deux jours après le premier incendie à 6 heures du matin la ville n'avait été tout à coup réveillée de nouveau par les cris sinistres: au feu! au feu! L'incendie, cette fois, éclatant dans le grevier à bois du maître, M. Dautaud.

Un heureux hasard avait amené sur les lieux M. le commandant de gendarmerie du département; organisé par ses soins, les secours ont été efficaces. En une heure le feu était éteint et le mal réduit à des proportions insignifiantes.

Des arrestations ont eu lieu: la justice ne tardera pas à avoir le dernier mot de cette ténébreuse affaire. (Journal de Lot-et-Garonne).

Pour la chronique départementale, A LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Naples, 7 octobre.

Cialdini demeure dans les Deux-Siciles jusqu'à nouvel ordre, et cet ordre ne sera donné que dans trois mois lors du voyage du roi. C'est toute la même mise en scène qui est ajournée; pour le moment, M. Ricasoli paraît absorbé: 1^o par la question de Rome; 2^o par l'organisation administrative. Le Chiavone se maintient à cheval sur la frontière. On s'est battu cette semaine encore avec les siens proche de Sora. On ne sait jamais la vérité vraie sur ces escarmouches; ceux qui y assistent même n'en savent point la portée. Quant aux frères d'armes du célèbre chef bourbonnien,

Cipriano et Crescento, ils sont bien moins heureux. Ils souffrent la faim dans les montagnes de la Campanie, aux environs de Mola, et font proposer des capitulations. J'en ai vu une de Cipriano sur un gros papier antique et rédigée brièvement en assez bon italien. Il ne demande que la vie sauve. On ne lui a pas répondu. On veut les fusiller et il est vraisemblable que l'on y parviendra.

Le télégraphe de Turin avait annoncé la soumission du chef calabrais Muracca; la Gazette du Midi se croit en droit d'infirmer, d'après des renseignements certains, cette nouvelle. D'après elle ce hardi guerillero est aujourd'hui à la tête de 700 hommes retranchés dans les forêts de Cariglione, vaste étendue de montagnes boisées au centre de la Sila. C'est une des positions les plus inaccessibles, un des fourrés les plus épais de cette contrée. — A. Pujol.

Rome, 6 octobre.

Hier au soir, un camérier secret du Pape a remis en grande cérémonie le chapeau de cardinal à tous les nouveaux élus qui se trouvent à Rome. Chaque cardinal offre un cadeau au prélat qui lui apporte le chapeau de la part du Saint-Père. Un prélat nommé cardinal est obligé de faire des dépenses énormes. Le jour même de sa nomination, il doit déboursier 742 écus, dont 200 pour les maîtres des cérémonies participants, 80 pour les maîtres de cérémonies non-participants, 60 pour les chanteurs de la chapelle pontificale, 50 pour l'ecclésiastique national du consistoire, 50 aux huissiers apostoliques, 30 au sacristain de Sa Sainteté. Il doit aussi donner un cadeau au gardien du jardin secret du Vatican et du Quirinal.

Le lendemain du jour où il a reçu le chapeau, un cardinal doit donner 680 écus dont 50 aux camériers secrets participants du Pape. Il doit, en outre, offrir 500 francs aux domestiques du secrétaire d'Etat et sur cette somme 100 francs sont donnés exclusivement au camérier du secrétaire d'Etat, parce que c'est à lui qu'est réservé le droit de faire la tonsure au nouveau cardinal le jour où il reçoit le bonnet. Tout cardinal doit donc dépenser, rien qu'en cadeau, une somme de 1,500 écus. Les quatre nouveaux cardinaux qui se trouvaient, ces jours-ci, à Rome, ont donc déboursé 5,000 écus.

Les cardinaux qui sont à l'étranger doivent donner 692 écus, quand ils reçoivent le bonnet du légat apostolique; ils ne peuvent recevoir le chapeau qu'à Rome, des mains du Pape, ainsi que cela a été établi au VII^e siècle par le pape Paul II.

Le conseil de guerre se réunira sous peu pour juger M. Ricci, chef d'une petite bande de réactionnaires napolitains, qui s'était réfugié sur le territoire pontifical et qui fit feu sur un détachement de Français qui perdit un soldat. Ce M. Ricci a refusé jusqu'à présent de répondre; on a trouvé sur lui des lettres de Chiavone. — A. Pujol. (Journal de Toulouse).

Turin, 7 octobre.

Le bruit s'est répandu que M. Brassier de Saint-Simon, le ministre de Prusse, était rappelé. Ce diplomate joint ici de l'estime et de la sympathie de tout le monde, et son départ serait vu avec un vif regret. Jusqu'ici ce bruit qui a pris naissance dans une gazette allemande, n'est confirmé par rien, et cependant il donne lieu à des conjectures. Les uns y voient un acte d'hostilité, les autres le symptôme d'une reconnaissance prochaine; un nouvel ambassadeur ne pouvant être accrédité qu'auprès du roi d'Italie.

Le général della Rocca, part pour la Prusse, où il va assister au couronnement du roi. Ce général est le frère de celui qui est chargé d'une mission en Orient. Le ministre des finances vient de faire distribuer un des projets de loi d'impôt qu'il a préparés. C'est un impôt sur les concessions du gouvernement. Le titre 1^{er} pourrait s'appeler impôt sur la vanité. On paiera 50,000 fr. pour être prince; 40,000 fr. pour être duc; 30,000 fr. pour être comte; 40,000 fr. pour être vicomte, et 10,000 fr. pour être baron. Les changements de noms sont taxés à 200 francs, s'il s'agit d'un nom roturier; à 500 francs si le nom est noble. La particule paiera 200 francs, c'est pour rien. Mais en Italie, elle n'a pas la même valeur qu'en France. On paiera pour les armoiries, on paiera pour les vérifications de titres. Il est heureux que la loi n'ait pas d'effet rétroactif, sans quoi les Deux-Siciles seraient ruinées; tant il y a de princes dans ce pays-là.

Le titre 2 taxe les bénéfices ecclésiastiques, le troisième, des Sociétés de commerce autorisées par le gouvernement; le quatrième, les pensions et, enfin, le dernier, les autorisations données aux communes pour tenir des foires et marchés d'animaux de toute nature.

L'exposé des motifs explique que la taxe imposée à la collation des bénéfices n'a rien de commun avec la taxe sur les biens de mainmorte, qui sera l'objet d'une loi spéciale.

Ce projet a donné lieu à quelque épigramme, le titre 1^{er} surtout. Mais il faut considérer que, sous un nom ou sous un autre, les impôts de cette nature existent à peu près partout. (Journal des Débats.) Camus.

On s'entretient beaucoup à Gênes d'un événement qui se serait produit à l'île d'Elbe. Un navire, d'un tonnage assez élevé, portant pavillon italien, est obligé, par la tempête, de se réfugier dans la rade de Porto Longone. Il reçoit immédiatement la visite d'un brigadier des douanes. Le capitaine, interrogé, affirme que le bâtiment renferme divers objets de consommation; le douanier, croyant remarquer quelque chose de suspect dans l'allure du capitaine et son air embarrassé, ne se fie pas à la déclaration de celui-ci; il procède à une visite minutieuse, qui lui fait découvrir que ces marchandises ne sont autres que des armes et des munitions de guerre.

Le brigadier n'hésite pas à déclarer que le navire sera mis sous sequestre. Le capitaine, voyant sa cargaison perdue, son brick compromis, cherche à corrompre le douanier en lui glissant dans la main une poignée de louis, que ce fonctionnaire refuse avec indignation. Le brigadier quitte alors le bâtiment suspect, entre dans la barque qui l'avait amené; mais, après y être descendu, les gens du bord tirent sur la chaloupe et ne parviennent pas à l'atteindre.

Au bruit de la fusillade, le poste des douaniers, établi sur la côte, vient au secours du brigadier, et s'empare du

navire qui manœuvrait déjà pour reprendre la haute mer. Il enchaîne tout l'équipage, qui a été conduit à Livourne et écorché dans les prisons de cette ville.

Parmi les versions qui circulent sur la destination du bâtiment ainsi capturé, la plus probable est celle qui le désigne comme portant des armes aux insurgés de la Calabre.

AUTRICHE.

Vienne, 4 octobre.

L'Empereur a quitté Vienne hier au soir pour se rendre dans les Alpes; son absence ne durera que deux ou trois jours. Il aime à s'éloigner ainsi le jour de sa fête, pour éviter les cérémonies. Le grand duc d'Oldenbourg (lié à la cour de St-Petersbourg) est, ici, l'objet des plus grandes attentions, il était invité hier à un grand dîner de gala que l'Empereur a donné avant son départ. On croit que le grand-duc a une mission secrète de la Russie.

L'indifférence qui règne en ce moment en matière politique empêche qu'on se scandalise de la prorogation du Reichsrath, proposée par lui-même; au contraire, le public se réjouit d'être privé pour un mois de la lecture des débats qui lui paraissent oiseux.

Le gouvernement est d'une assurance extrême, il envisage les affaires d'Italie avec un calme profond et semble croire à une crise qui rétablira son influence dans la péninsule.

Le comte Rechberg est de retour de Trieste. On a rattaché diverses conjectures à son voyage; mais il paraît certain que c'est pour l'affaire des fusils saisis sur le Marathon qu'il s'était rendu à Trieste. Les autorités autrichiennes demandèrent qu'on leur livrât les armes qui étaient constatées être des fusils de munition autrichiens; mais le vice-consul anglais s'y refusa absolument.

Les réductions qui seront opérées dans l'armée ne comprendront que les régiments italiens; l'armée de la Vénétie n'en sera pas atteinte. Cette mesure n'a aucune importance sous le rapport financier, parce que l'économie qu'on fera en réduisant les régiments italiens sera plus que compensée par l'augmentation des régiments en garnison en Italie.

PROVINCES DANUBIENNES.

L'armée des insurgés dans l'Herzégovine est évaluée à trois mille hommes que l'on dit animés d'un excellent esprit.

Le prince de Montenegro doit conserver la neutralité armée.

CONSERVATION DES FOURRAGES.

Lorsqu'on est obligé de faire consommer du foin qui a éprouvé des modifications défavorables, il faut pour prévenir des affections chez les animaux :

- 1° Le battre à l'air, le secouer fortement, soit pour en détacher la poussière, soit pour enlever le sable ou les particules limoneuses qui sont adhérentes aux tiges ou aux feuilles. Il est utile qu'il abandonne, avant qu'il soit donné aux animaux, la poussière, le sable qu'il contient. La poussière, en s'introduisant par le concours de l'air aspiré par l'organe pulmonaire, peut déterminer des toux prononcées et même des bronchites; elle peut occasionner la phthisie sur la bête bovine et la pousse sur le cheval. Le sable a des inconvénients aussi graves : il précipite l'usure des dents et cause des ophthalmies;

- 2° Le nettoyer, l'agiter à diverses fois et le saler en l'arrosant ou en le laissant tremper quelques heures dans de l'eau salée. La dose de sel varie entre 5 et 10 grammes par 100 kilogrammes de foin altéré. Ce correctif a d'heureux effets lorsque le foin n'est pas profondément altéré; il excite l'appétit des animaux et prévient souvent, sur ceux qui font usage de foin moisi, des maladies quelquefois fort graves.

- 3° Le mélanger, après l'avoir nettoyé, avec

du foin sain de bonne qualité dans une très-faible proportion, ou le mêler à de la paille d'avoine ou de froment nouvellement récoltée, et le donner aux animaux quand ils reçoivent des racines ou des tubercules.

Les foins qui sont trop altérés, ceux qu'il est impossible de nettoyer, doivent être jetés sur les fossés ou plates-formes à fumier, à cause de l'odeur fétide qu'ils exhalent.

Le foin des prairies artificielles qui n'a éprouvé aucune altération est donné aux animaux à l'état naturel, c'est-à-dire sans avoir subi préalablement aucune autre préparation que celle qui consiste à le secouer pour détacher la poussière qu'il produit. Quelquefois, cependant, pour faciliter la digestion et surtout la mastication chez les jeunes animaux, on le soumet à l'action du hache-paille ou on le fait macérer dans l'eau.

Paris.

11 octobre.

S. Exc. Kiamil-Bey, introducteur des ambassadeurs à la Porte, est arrivé hier soir à Paris. Contrairement à ce qu'on avait avancé quelques jours, ce personnage n'est chargé d'aucune mission politique.

Une activité dévorante règne en ce moment au Louvre pour décorer la belle galerie qui va recevoir le musée Campana composé de plus de 10,000 objets d'art.

Les préparatifs du festival monstre du palais de l'Industrie, se poursuivent avec activité. L'amphithéâtre des 8,000 chanteurs est dressé à l'extrémité occidentale de la nef.

La chaleur continue à Paris avec une intensité extraordinaire. On ne compte plus sur les promenades des marronniers en fleurs, ils sont trop nombreux. Mais on remarque dans un jardin de Bagnole, à l'est de Paris, un cep de vigne qui porte simultanément de belles grappes de raisin mûr et des grappes en fleurs. Du côté opposé de Paris, à Auteuil, on cite un pommier qui est diapré de belles fleurs.

L'année 1861, année à comète, est véritablement une année qu'il faut placer au catalogue des années extraordinaires.

L'un des arbres de Robinson, restaurant renommé à Sceaux, aux environs de Paris, témoin de tant de parties joyeuses, vient d'être le théâtre d'un suicide; on y a trouvé pendu le nommé P., marchand de vins traiteur, qui a fourni tant de gibelottes et tant de petit vin bleu aux consommateurs aériens. P., était un bon vivant ayant toujours le visage joyeux et le mot pour rire. Il donnait l'exemple aux buveurs. Un jour pourtant, il a trouvé au fond de la bouteille le dégoût, la lassitude, l'ennui de la vie, et il s'est pendu à son arbre favori.

Un échange de nombreuses décorations a eu lieu pendant l'entrevue de Compiègne. On cite, entre autres : M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères; M. le comte Walewski, ministre d'Etat, et M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur, qui ont reçu de la main du roi de Prusse les insignes du grand-cordon de l'ordre de l'Aigle rouge.

Une lettre de Toulon annonce que l'amiral Jurien de Lagravier se rendra immédiatement, avec la frégate à vapeur la Guerrière, dans le golfe du Mexique pour commander notre escadre d'observation, renforcée des bâtiments expédiés de France. L'amiral Reynaud continuera de commander la station des Antilles.

M. le Maréchal Niel, commandant le sixième corps d'armée, est arrivé à Bordeaux.

Faits divers.

Au milieu de toutes les hontes qui se déroulent si souvent devant le tribunal de police correctionnelle, se présentent quelquefois des scènes consolantes, dit l'Observateur du Dimanche. Une petite fille, pauvrement mais proprement vêtue, Lucile R... était amenée sur les bancs sous prévention de vagabondage. Le président procède à son interrogatoire : Quelqu'un vous réclame-t-il ? — Ah ! mon bon Monsieur, je n'ai plus personne. Mon père et ma mère sont morts; je n'ai plus qu'un frère, Jacques, mais il est petit aussi. Mon Dieu ! qu'est-ce qu'il ferait de moi ? — Le tribunal va être obligé de vous envoyer dans une maison de correction.

Une voix enfantine crie au fond de l'auditoire : Me voilà, sœur, n'aie pas peur, me voilà ! Et un petit garçon sous un élégant costume de groom, à la figure éveillée et intelligente, fend la foule et vient se présenter devant le tribunal.

M. le président : Qui êtes-vous ? Jacques R., son frère. — Quel âge avez-vous ? — Treize ans. — Et que demandez-vous ? — Je viens réclamer Lucile ! — Mais vous avez donc les moyens de subvenir à ses besoins ? — Hier, je ne les avez pas; aujourd'hui je les ai. N'aie pas peur, Lucile ! — Lucile : Oh ! que tu es bon, Jacques ! — M. le président : Voyons, mon enfant le tribunal est disposé à faire pour votre sœur tout ce qu'il pourra, mais donnez-moi quelques explications ? — Jacques : Quand ma pauvre mère est morte nous étions bien embarrassés. Je me suis dit : je vais me faire ouvrier; quand j'aurai un état, je nourrirai ma sœur. Je suis entré chez un fabricant de broches.

Tous les jours j'apportais à ma sœur la moitié de mon diner, le soir, je la faisais entrer en cachette dans ma chambre, elle couchait dans mon lit; moi, je dormais à terre, enveloppé dans ma blouse. Il paraît que la pauvre petite n'avait pas assez mangé, puisqu'elle a demandé du pain. — Lucile, joignant les mains en pleurant : Mon Dieu ! que tu es bon Jacques ! — M. le président, d'une voix émue, dit à Jacques : Mon enfant, votre conduite est admirable. Persistez dans cette voie, et Dieu vous bénira.

Le tribunal rend Lucile à son frère. Elle s'élança du banc des prévenus pour le rejoindre; mais le président lui dit en souriant : « Mon enfant, vous ne pouvez être mise en liberté que demain. » Jacques lui dit : « Sois tranquille, je viendrais demain de bien bonne heure « Se tournant vers les juges : « Je puis l'embrasser, n'est-ce pas, messieurs » Et sans attendre la réponse, les deux enfants s'embrassent en sanglotant. Jacques se retire en s'essuyant les yeux et disant : « Le bon Dieu est bon; il m'a rendu ma sœur. »

Toute l'assistance, profondément touchée, s'ouvre devant lui en lui témoignant la plus vive sympathie. — Lefèvre. — (Patre.)

Pour tous les faits divers, A. LAYTOU.

Dernières nouvelles.

Une correspondance de Londres, du 9, nous apprend que l'amirauté vient de transmettre dans les ports, l'ordre d'armer cinq bâtiments de guerre, destinés à aller renforcer la division navale anglaise du golfe et des côtes du Mexique.

On écrit de Marseille que les envois de céréales s'y succèdent dans des proportions croissantes. Dans l'espace de deux jours seulement, il est arrivé 123,430 hectolitres de blé.

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont attendus à Paris ce soir ou demain matin. LL. AA. II. sont arrivées le 7 au soir à Brest. Le voyage de Boston à ce port s'est effectué en neuf jours. De Brest LL. AA. II. se sont rendues au Havre.

Il paraît certain que S. M. le roi des Pays-Bas doit arriver aujourd'hui au palais de Compiègne. On assure que S. M. y passera plusieurs jours et se rendrait ensuite à Paris. L'Empereur a déjà désigné les officiers de sa

Maison qui doivent être attachés à la personne du Roi pendant son séjour en France.

Pour extrait, A. LAYTOU.

BULLETTIN COMMERCIAL.

Blés. — Depuis huit jours le mouvement de baisse s'est continué sur les marchés des départements. Les avis en accusent 55 en défaveur, 9 en hausse, 20 sans variation et 3 fermes.

Les arrivages de l'étranger sont importants; les cours des blés américains sont cotés de 27 à 28 fr.

Vins. — Les propriétaires qui ont été assez heureux pour avoir de la récolte cette année sont dans la jubilation. Les vins de 1861 porteront la désignation de vins des deux comètes. Les vendanges sont terminées dans le Médoc.

On nous assure que M. Aguado, propriétaire du Château-Margaux, a fait quelque chose comme 100 à 120 tonneaux; le prix de ces qualités est de 5,000 fr. le tonneau.

Les sortes de 1860 sont toujours peu demandées; les 59 sont aussi délaissés; en somme il y a peu d'affaires.

Eau-de-vie Armagnac (52°), 130 fr. Les Marmande et les pays manquent. 3/6 Languedoc (86°), 110 fr. 3/6 fin 1^{re} qualité (90°), 93 fr. Taïa, 55 à 60 fr. EYRAUD. (Moniteur Agricole.)

VILLE DE CAHORS

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 05°; 2^e catégorie, 95°. Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 85°; 2^e catég., 75°. Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 20°; 2^e catégorie, 1^{er} 10°. Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15°; 2^e catégorie 1^{er} 05°.

TAXE DU PAIN. — 9 octobre 1861.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.

Marché aux grains. — Samedi, 12 octobre.

Table with 4 columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Rows for Froment and Mais.

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

10 octobre 1861.

Table with 4 columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100, 1/2 pour cent, Banque de France, Obligations du Trésor.

11 octobre.

Table with 4 columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100, 1/2 pour 100, Banque de France, Obligations du Trésor.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

- 9 octobre. Dejean (Lucie), 18 mois. 10 — Bergougnot (Marie), épouse Ilbert, 35 ans. 10 — Lacarrière (Marguerite), veuve Coldefi, 80 ans. 10 — Fournier (Marie), 2 mois. 11 — Soulaacroix (Pierre), 8 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

M. DUBOR chemisier, à Toulouse, rue de la Pomme, fait connaître à sa clientèle son prochain passage à Cahors, avec un assortiment des plus variés.

A VENDRE

Sept mille plants de peupliers d'Italie, ayant actuellement quatre pousses. Ces jeunes arbres sont de première qualité, magnifiques et de très-belle venue. — S'adresser à M. Charles Bercegol, avocat et propriétaire au château de Floyras, près Castelfranc, canton de Luzech (Lot), et, en son absence, au sieur Cadet Roques, demeurant à Juillac, près Floyras, son homme d'affaires.

Ces 7,000 jeunes peupliers sont dans la propriété de Floyras.

AVIS

Un Jardinier horticulteur

ayant travaillé dans les principales villes du Midi, muni de bons certificats, très capable pour la taille de toutes sortes d'arbres fruitiers et pour la culture des légumes, désirerait se placer dans le département.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Vincens, horticulteur, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

à l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

BRASSERIE CENTRALE MAGDELAIN, à Cahors.

BIÈRE BLANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salutaire. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraichissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique délicieuse à la fois.